

Charte de l'expérimentation d'un temps de lecture destiné aussi bien aux adultes qu'aux élèves

Le but étant d'encourager la pratique de la lecture et d'améliorer la vie dans notre établissement en proposant la mise en place d'une pause de silence consacrée à la lecture, nous vous invitons à accepter ces règles essentielles pour la réussite de cette expérience :

Obligations :

- 1) Chacun doit se mettre **à lire en silence pendant 15 minutes** au signal.
- 2) Il faut **respecter un silence absolu** ; pour cela, on ne pourra se déplacer ou poser de questions sauf en cas d'urgence.
- 3) **Il ne faut pas distraire** les autres par des gestes ou des regards qui nuiraient à leur concentration.
- 4) **Les tablettes et les téléphones sont, bien entendu, interdits.**
- 5) On doit **respecter le choix de lecture des autres**, il faut éviter le jugement d'autrui et admettre la liberté de chacun de lire selon ses goûts. (On évitera, dans un respect de la laïcité, les textes religieux ou de propagande)

Droits :

- 1) La lecture peut être apportée de la maison ou puisée dans la « boîte à livres » du collège.
- 2) On pourra lire, dans la langue de son choix, un roman, une revue, une bande dessinée (on évitera les mangas sans texte).

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :